



BERLIN, 2022

AG Memo 2: Suivi du processus d'inscription

37th WSCF GENERAL ASSEMBLY 2022

De: Marcelo Leites, Secrétaire Général de la WSCF/FUACE

A: :Mouvements affiliés et associés de la WSCF/FUACE ; Secrétaires Régionaux de la WSCF/FUACE; Membres du conseil du Fonds du Centenaire de la WSCF/FUACE ;

Sujet: Processus d'inscription "en-personne, à l'Assemblée Générale

27 Janvier, 2022

Très chère famille de la Fédération Universelle des Associations Chrétiennes des Etudiants (FUACE),

Frères et Sœurs,

Salutations du bureau interrégional de la FUACE,

J'espère que ce message vous trouvera, vous et vos mouvements, en toute sécurité et en bonne santé. Comme nous l'avons annoncé dans notre premier message, la 37ième Assemblée Générale (AG) de la FUACE aura lieu à Berlin du 23 juin au 1er juillet 2022. Cette décision a été prise par le Comité exécutif de la FUACE (ExCo) en novembre 2021.

Le but de cette seconde communication officielle est de vous informer que, en raison de changements constants des mesures sanitaires prises par les autorités gouvernementales locales, nous avons prolongé le délai d'inscription au **6 février au plus tard** des participants (délégués des Mouvements d'Etudiants Chrétiens (MEC/SCM) affiliés et associés ; membres du Comité Exécutif et des Officiers de la FUACE (ExCo) ; membres du conseil de la Fondation du Centenaire.

Nous encourageons tous les délégués des SCM affiliés à s'inscrire dès que possible en utilisant le lien suivant : <https://forms.gle/4dNgPha5vibkpY287>

Au cas où vous auriez des problèmes pour utiliser ces formulaires depuis Google, veuillez nous contacter à l'une de ces deux adresses email : wscf@wscf.ch / wscf.com@gmail.com.

Chaque MEC/SCM affilié doit sélectionner son/sa délégué(e) pour assister à l'AG (un seul délégué par mouvement). Pour suivre le processus entamé lors de la dernière Assemblée Générale Virtuelle Extraordinaire tenue en 2021, nous constatons que de nombreux MEC/SCM envoient la même personne que celle qui a participé à la V-AG mais rappelez-vous que ce n'est pas une règle. Chaque MEC/SCM devra prendre sa décision finale démocratiquement en interne. Le Secrétaire Régional



de la FUACE prendra soin du respect de l'équilibre entre les sexes et étudiants et pourra demander un changement à un MEC/SCM affilié pour rééquilibrer la liste finale des délégués.

Comme vous le savez tous, nous vivons actuellement une période mouvementée avec des restrictions sanitaires dues à la pandémie de COVID-19, ce qui a accru notre travail en matière de logistique. Pour cette raison, nous réévaluerons constamment la situation sanitaire en fonction des mesures d'urgence décidées par le Comité Exécutif (ExCo) : notre objectif est d'avoir la participation la plus élevée que possible, avec la possibilité de tenir une assemblée hybride qui serait constituée de 80 % de délégués « en personne » et de 20 % de délégués avec une participation « en ligne ». Si le nombre de délégués participant « en ligne » devait être supérieur à 30 %, l'Assemblée générale sera alors reportée.

Cette évaluation prendra principalement en compte les dernières réglementations sanitaires régissant l'entrée de visiteurs en Allemagne, concernant donc les demandes de VISAS ainsi que les règles sanitaires concernant les réunions de groupe dans des espaces fermés. À la suite de cette évaluation, les participants qui ne seront pas autorisés à assister à l'Assemblée Générale "en personne" pourront toujours participer "en ligne" via une plateforme virtuelle.

La première évaluation aura lieu le 15 février. Nous aurons, à ce moment-là, une première estimation du nombre de participants qui assisteront probablement à l'AG. Ensuite, le bureau interrégional de la FUACE et l'ESG surveilleront en permanence la situation au niveau local à Berlin et suivront les conditions sanitaires dans chaque pays, avec l'objectif d'avoir une participation totale de tous les délégués des MEC/SCM. La FUACE comprend que la situation sanitaire et les approbations de vaccins peuvent changer dans les mois à venir.

Le 15 mai, nous prévoyons d'avoir les données définitives pour prendre une décision finale basée sur le pourcentage de participants possibles : Si 70 % des membres votants ne peuvent pas, au moins, participer à l'AG, le Comité Exécutif (ExCo) devra décider d'un éventuel report de cette Assemblée.

Un point critique qui guidera notre décision sera la réglementation sur les vaccins en vigueur à ce moment-là en Allemagne pour les visiteurs des zones à haut risque telles que définies par le gouvernement allemand. Aujourd'hui, les vaccins autorisés par le ministère fédéral de la Santé d'Allemagne (Bundesministerium für Gesundheit, BMG) sont :

- Comirnaty - BioNTech, Pfizer
- Spikevax (COVID-19 Vaccine Moderna)
- COVID-19 Vaccine Janssen
- Vaxzevria - COVID-19 Vaccine AstraZeneca
- Nuvaxovid (NVX-CoV2373), Novavax

En collaboration avec les Secrétaires Régionaux, après cette évaluation finale, nous contacterons chaque délégué et suivrons avec eux leur demande de VISA.

Nous nous réjouissons de votre présence, de vos prières et de votre soutien pour le succès de cette Assemblée Générale.

Ut Omnes Unum Sint!
In Christ,

Marcelo LEITES
Secrétaire Général de la FUACE